Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-24-1048
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Ville
de Dudelange
Place de l'Hôtel de Ville
L-3590 Dudelange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration communale de la Ville de Dudelange
Objet	Mise en place des canalisations pour eaux mixtes et pour eaux pluviales dans le secteur de la rue Abbé Lemire à Dudelange
Localité(s)	Dudelange
Commune(s)	Dudelange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

Pour l'Unité Autorisations

04.04.2025

Annexes :
- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés